



L'assemblée plénière du Bundestag allemand

Aperçu essentiel



Informationen in französischer Sprache

**Nouvelle
2023
édition**
20^e législature



Les députées et députés

Les 736 membres du Bundestag représentent le peuple tout entier. Ils sont élus au suffrage universel, direct, libre, égal et secret. Conformément à la Loi fondamentale, ils ne sont liés par aucun mandat ou aucune instruction et ne sont soumis qu'à leur conscience.

Les missions les plus importantes des députés sont : voter les lois, élire le chancelier fédéral et contrôler le gouvernement fédéral. Ils disposent pour cela de différents droits parlementaires : durant les débats en séance plénière, ils peuvent prendre la parole, voter, déposer des motions, adresser des questions au gouvernement, qui est tenu d'y répondre. Lors des scrutins, tous les députés émettent leur vote personnellement. Ils doivent en outre suivre des règles de conduite déterminées. Ils doivent signer personnellement les registres de présence et prendre part aux votes par appel nominal. Leurs activités secondaires doivent être signalées à la présidente du Bundestag et publiées.

La rémunération des membres du Bundestag pour l'exercice de leur mandat s'appelle les « indemnités » : mensuelles et soumises à l'impôt, elles correspondent à celles d'un juge d'une cour fédérale. Les députés bénéficient en outre d'une dotation de fonctionnement et d'une allocation forfaitaire mensuelle exonérée d'impôt pour subvenir aux frais de mandat. Le montant des indemnités est adapté le 1^{er} juillet de chaque année sur la base de l'augmentation moyenne des salaires calculée par l'Office fédéral de la statistique.

Les groupes parlementaires

Les élections au Bundestag déterminent la taille des groupes parlementaires. Un groupe parlementaire est formé par au moins cinq pour cent de membres du Bundestag appartenant à un même parti ou à des partis qui partagent des objectifs semblables et ne sont en concurrence dans aucun Land.

Les groupes parlementaires sont essentiels pour le travail du parlement : ce sont eux qui présentent les décisions du Bundestag. Une proposition de loi peut ainsi émaner d'un groupe parlementaire. Ils disposent aussi de droits de question, pour réponse orale ou écrite, à l'égard du gouvernement fédéral.

Six groupes parlementaires sont présents dans le 20^e Bundestag allemand : SPD (206 sièges), CDU/CSU (197 sièges), Alliance 90/Les Verts (118 sièges), FDP (92 sièges), AfD (78 sièges) et La Gauche (39 sièges). Il y a six députés non inscrits. Dans l'hémicycle, les députés siègent par blocs correspondant aux groupes parlementaires, allant de droite (AfD) à gauche (La Gauche) du point de vue de la présidente. Il n'y a pas de places attribuées à l'intérieur des groupes. Seuls les membres des comités directeurs des groupes, les secrétaires parlementaires et secrétaires occupent des places fixes aux premiers rangs de l'hémicycle.

Des règles fixes en séance plénière

Le parlement suit des règles fixes, qui sont définies dans le Règlement du Bundestag allemand. Celui-ci énumère les fonctions, droits et devoirs des députés, et définit le déroulement des séances plénières.

Temps de parole

La répartition du temps de parole entre les groupes parlementaires et les différentes formes de vote en plénière sont également prévues. Le nombre de députés pouvant prendre la parole au cours d'un débat dépend de la taille des groupes parlementaires : les plus grands groupes ont plus de temps de parole, donc un plus grand nombre de leurs députés peuvent intervenir à la tribune. Le nombre de minutes de parole dont disposent les groupes est fondé sur une clé de répartition fixe, généralement convenue en début de législature. À l'intérieur de ce cadre, les groupes parlementaires décident eux-mêmes qui intervient sur un sujet déterminé, et pendant combien de temps. Les députés non inscrits ont droit à un temps de parole distinct. La présidente ou le président de séance veille au respect des temps de parole. Conformément à la Loi fondamentale, le droit de parole des membres du gouvernement fédéral et du Bundesrat n'est pas limité. Ils peuvent ainsi prendre la parole à tout moment en séance plénière. Dans la pratique, leur temps de parole est toutefois comptabilisé dans celui des groupes de la coalition gouvernementale, par souci d'équité envers l'opposition. Cette règle ne s'applique pas pour les déclarations gouvernementales.

Formes de vote

Lorsque le Bundestag veut prendre une décision, une majorité des voix exprimées est nécessaire, sauf disposition différente de la Loi fondamentale. Il existe différentes formes de vote.

Vote à main levée : les députés votent généralement par un signe de la main.

Vote par assis et levé : en troisième lecture d'un projet ou d'une proposition de loi, les députés se lèvent tour à tour pour exprimer un vote pour, un vote contre ou une abstention.

« *Hammelsprung* » : lorsque le bureau de séance ne s'accorde pas sur le résultat d'un vote, celui-ci est renouvelé avec la procédure « Hammelsprung ». Les députés quittent la salle plénière et y pénètrent à nouveau par trois portes distinctes, correspondant aux votes « oui », « non » et « abstention ». Des secrétaires de séance font le décompte des députés à chaque porte.

Vote par appel nominal : celui-ci a lieu si un groupe parlementaire ou cinq pour cent des députés le demandent. Les députés votent à l'aide d'un carton de couleur – bleue pour « oui », rouge pour « non » et blanche pour « abstention » – où sont mentionnés leur nom et leur groupe.

Vote à bulletin secret : les députés votent à l'isolement, en remplissant un bulletin de vote qu'ils mettent ensuite sous enveloppe et glissent dans une urne. La chancelière ou le chancelier, la présidente ou le président du Bundestag, entre autres, sont élus au vote à bulletin secret.

La transparence au parlement

Les débats du Bundestag sont publics, comme l'énonce la Loi fondamentale. C'est pourquoi la salle plénière est pourvue de trois tribunes pour les visiteurs et de deux autres tribunes pour la presse et les médias, qui peuvent retransmettre librement depuis la salle plénière.

Les personnes qui ne peuvent être présentes dans la salle plénière lorsque les députés siègent à Berlin peuvent suivre en direct les débats sur le site internet du Bundestag. Tous les débats en plénière, ainsi que les réunions publiques des commissions et les auditions publiques y sont retransmis intégralement et sans commentaire. L'offre vidéo complète depuis le début de la 17^e législature est proposée dans la médiathèque. Toutes les séances plénières et réunions publiques des commissions peuvent y être visionnées ou téléchargées. Les enregistrements plus anciens sont consultables dans les archives vidéo.

L'application « Deutscher Bundestag » pour smartphone ou tablette permet de consulter des informations lorsqu'on est en déplacement, ou encore de suivre le débat parlementaire en cours grâce au flux audio et vidéo.

Le site web du Bundestag, bundestag.de, offre la possibilité de commander des documents d'information, de consulter ou de télécharger des documents du Bundestag, des comptes rendus des séances et des textes de loi. Le site kuppelkucker.de s'adresse directement aux enfants, tandis que les jeunes peuvent s'informer sur le Bundestag sur le site mitmischen.de.

Séances plénières en direct

App du Bundestag

Le Bundestag sur Internet



Téléchargement et commande de documents d'information du service Relations publiques du Bundestag
www.btg-bestellservice.de

Herausgeber: Deutscher Bundestag,
Referat Öffentlichkeitsarbeit
Platz der Republik 1, 11011 Berlin
Koordination: Dr. Elisabeth Heegewaldt, Elmar Ostermann

Éditeur : Bundestag allemand, Service des Relations publiques, Berlin
Coordination : Dr. Elisabeth Heegewaldt, Elmar Ostermann
Rédaction : Georgia Rauer, Berlin
Traduction : Service linguistique du Bundestag, en collaboration avec Pierre Debock
Mise à jour : Nolte Kommunikation, Berlin
Conception : Regelindis Westphal Grafik-Design, Berlin
Imprimerie : Druckerei Flock, Köln
Révision : wbv Media GmbH & Co. KG, Bielefeld
Aigle du Bundestag : Pr Ludwig Gies ; adaptation de 2008 : büro uebele, Stuttgart
Photographies : Deutscher Bundestag (DBT)/Marc-Steffen Unger (titre) ; DBT/Tobias Koch (Bas) ; DBT/Stella von Saldern (Özoğuz) ; Tobias Koch (Magwas) ; Katrin Göring Eckardt / Dominik Butzmann (Göring-Eckardt) ; DBT/Stella von Saldern (Kubicki) ; DBT/Stella von Saldern (Pau) ; DBT/Thomas Trutschel / photothek (Mützenich) ; Steffen Böttcher (Merz) ; Grüne im Bundestag / S. Kaminski (Dröge) ; DBT/Thomas Trutschel / photothek (Haßelmann) ; DBT/Julia Nowak / JUNOPHOTO (Dürr) ; DIE LINKE im Bundestag / Michael Jungblut (Mohamed Ali) ; DBT/Inga Haar (Bartsch) ; DBT/Achim Melde (Chrupalla) ; DBT/Alice Weidel (Weidel)
Graphique 3D : Michael Ohnrich, Francfort-sur-le-Main

Versión : janvier 2023
© Deutscher Bundestag, Berlin tous droits réservés.

La présente publication est éditée dans le cadre des relations publiques du Bundestag allemand. Elle est distribuée gratuitement, n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée ni à des fins de promotion électorale, ni dans le cadre des relations publiques des partis ou groupes parlementaires.

Droits et obligations

Indemnités

Les groupes parlementaires dans le travail du parlement

Les groupes parlementaires sous la 20^e législature du Bundestag

Le 20^e Bundestag allemand

La présidente du Bundestag et les vice-présidentes et vice-président

-  Bärbel Bas
SPD
-  Aydan Özoğuz
SPD
-  Yvonne Magwas
CDU/CSU
-  Katrin Göring-Eckardt
Alliance 90/Les Verts
-  Wolfgang Kubicki
FDP
-  Petra Pau
La Gauche

Les présidentes et présidents des groupes parlementaires

-  Rolf Mützenich
SPD
-  Friedrich Merz
CDU/CSU
-  Katharina Dröge
Alliance 90/Les Verts
-  Britta Habelmann
Alliance 90/Les Verts
-  Christian Dürr
FDP
-  Amira Mohamed Ali
La Gauche
-  Dr Dietmar Bartsch
La Gauche
-  Tino Chrupalla
AfD
-  Dr Alice Weidel
AfD

- 1** La présidente du Bundestag ou les vice-présidentes ou vice-président exercent les fonctions de présidente ou président de séance, à tour de rôle, par périodes de deux heures.
- 2** Deux membres du Bundestag, appelés secrétaires, assistent la présidente ou le président dans la direction de la séance ; l'un est issu d'un groupe de la majorité, l'autre d'un groupe de l'opposition.

- 3** Les assistants en salle plénière secondent la présidente ou le président de séance sur le plan technique, par exemple en réglant le chronomètre du temps de parole et en préparant la tribune.
- 4** Le secrétaire général du Bundestag allemand et le service de séance secondent la présidente ou le président de séance sur des questions de contenu, concernant par exemple le Règlement intérieur.

- 5** La commissaire parlementaire aux forces armées fait fonction d'organe auxiliaire du parlement dans le contrôle des forces armées ; elle fait rapport régulièrement sur son activité.

- 6** Deux membres du service sténographique prennent note des interventions des députés ; l'un est remplacé toutes les 5 minutes, l'autre toutes les 30 minutes.

- 7** Des caméras retransmettant en direct les débats en plénière à la Télévision parlementaire. Un « F » allumé à côté de l'horloge indique que les caméras tournent.
- 8** Le point de l'ordre du jour en cours d'examen, le point suivant et le nom de l'oratrice ou l'orateur s'affichent sur deux panneaux numériques.

- 9** Tribune
- 10** Microphones sur pied pour les questions incidentes.



Total
736 sièges

AfD –
78 sièges

La Gauche –
39 sièges

SPD –
206 sièges

CDU/CSU –
197 sièges

Alliance 90/Les Verts –
118 sièges

FDP –
92 sièges

Gouvernement fédéral

- 1** Chancelier fédéral
Olaf Scholz, SPD
- Ministre fédérale de l'Intérieur et du Territoire Nancy Faeser, SPD
- Ministre fédérale de l'Économie et de l'Énergie, suppléant du chancelier fédéral Robert Habeck, Alliance 90/Les Verts
- Ministre fédérale des Affaires étrangères Annalena Baerbock, Alliance 90/Les Verts
- Ministre fédérale de la Justice Marco Buschmann, FDP
- Ministre fédérale du Travail et des Affaires sociales Hubertus Heil, SPD
- Ministre fédérale de la Défense Boris Pistorius, SPD
- Ministre fédérale de l'Alimentation et de l'Agriculture Cem Özdemir, Alliance 90/Les Verts
- Ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse Lisa Paus, Alliance 90/Les Verts
- Ministre fédérale du Numérique et des Transports Volker Wissing, FDP
- Ministre fédérale de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des Consommateurs Steffi Lemke, Alliance 90/Les Verts
- Ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche Bettina Stark-Watzinger, FDP
- Ministre fédérale de la Santé Karl Lauterbach, SPD
- Ministre de la Coopération économique et du Développement Svenja Schulze, SPD
- Ministre fédérale du Logement, du Développement urbain et de la Construction Klara Geywitz, SPD
- Chef de la chancellerie fédérale et ministre fédérale chargé de Missions spéciales Wolfgang Schmidt, SPD
- Ministres adjoints auprès du Chancelier fédéral
- Porte-parole du gouvernement Steffen Hebestreit
- Secrétaires d'État parlementaires

Bundesrat

- 2** Présidente ou président du Bundesrat (tour de rôle annuel)